

Club Alpin Français-Ile de France

5 rue Campagne Première (adresse postale)

12 rue Boissonade (accueil)

75014 Paris

Tél. : 01 42 18 20 00

<http://www.clubalpin-idf.com>

SKI NORDIQUE

SAISON 2009 - 2010

10-F21 - Ski de fond dans le Tyrol (Autriche)

27 - 28 février 2010

ANIMATEUR :

10-F21 (Ski distance sport) : Emmanuel K.

Vous pouvez prendre contact avec lui via le KiFaiKoi sur le site Internet; pour la définition des niveaux, se reporter au site Internet ou à la brochure NEIGES 2010

RENDEZ-VOUS : vendredi 26 février à **20h30 à Denfert Rochereau** devant Montceau Fleurs.

VOYAGE : Transport par autocar-couchettes
Départ le vendredi 26 février à 21h **précises**
Retour lundi 1er mars au matin vers 6h30

PROGRAMME :

Un paradis pour le ski de fond (150 km de pistes en classique, 113 km de pistes en patinage) au cœur du Tyrol. La vallée de Leutasch est un domaine inépuisable. Mais après l'effort douceurs et réconforts vous attendent au village. Hébergement et repas (demi-pension) en maison de vacances très confortable avec des chambres de 2, 3 ou 4 lits (draps et couettes fournis) : Gastehaus Bockenhof à Leutasch (+0043 521420294). **Pensez à apporter le pique-nique du samedi et dimanche midi.**

EQUIPEMENT :

Il est conseillé d'avoir son matériel, mais il sera possible d'en louer sur place. Location possible à Paris : la Haute Route, 33 Bd Henri IV, 75004 Paris (<http://www.lahauteroute.fr/> 01.42.72.38.43)

Equipement complet de ski de fond : Bonnet, gants, lunettes, coupe-vent, sous-vêtements chauds et petit sac à dos.

PARTICIPATION AUX FRAIS : 160 € pour la demi-pension tout compris (hors redevance, location de matériel, petit-déjeuner du samedi matin et souper du dimanche soir)

INSCRIPTION : remplir le bulletin d'inscription depuis l'Espace Membre (<http://www.clubalpin-idf.com/>) sur le site Internet.

INFORMATIONS EN CAS D'ANNULATION

De mauvaises conditions de neige ou un car insuffisamment rempli peuvent nous conduire à annuler une sortie. Il vous sera alors proposé de transférer l'inscription sur une autre sortie dans la limite des places disponibles, ou le remboursement de votre inscription. Toutefois, si les arrhes versées pour la réservation d'un hébergement ne peuvent être totalement récupérées, le CAF IdF se réserve la possibilité d'en retenir une quote-part.